

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 février 2009

L'an deux mil neuf, le douze février, à dix neuf heures après convocation légale en date du 06 février 2009, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Conseiller Général Maire de LA LOUPE.

Etaient présents: M. GERARD Maire, M. MALBET, Mme VARENNE, M. GEORGES, Mme BRANDELON, M. GLATIGNY Adjoints, Mme BROUARD, Mme RENAULDON, M. LAMBERT, M. THOMAS, M. FOUCAULT, Mme POUSSIN, Mme WAGNER, Mme BARBE, M. JEROME, Mme GUITTET, Mme CHRISTMANN, Mme LEPARQ, M. BOUSTIERE, M. PENEAU, Mme GOUSSARD, Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. CORDIER donne pouvoir à Mme BRANDELON
Mme TARANNE donne pouvoir à Mme VARENNE
M. LAFOY donne pouvoir à M. GEORGES
Mme TOULEMONDE donne pouvoir à M. GERARD
Mme YANALIOGLU donne pouvoir à M. FOUCAULT

Absent : M. GHYSENS

Secrétaire de séance : Mme LEPARQ.

Le procès verbal de la séance du 11 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

I – Démission et installation d'un Conseiller Municipal

Monsieur Alain DUMAS nous a transmis sa démission pour convenance personnelle. Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités territoriales, il y a lieu de faire appel au candidat venant immédiatement sur la liste après le dernier élu.

C'est avec plaisir que nous accueillons tous Annette RENAULDON qui a choisi les commissions suivantes :

- Jeunesse – Sports – Affaires Culturelles – Vie Associative – Animation et principalement la Bibliothèque.
- Logement
- Environnement et Cadre de Vie
- Aide à la personne

FINANCES

Délibération n° 1
Orientations budgétaires 2009

BUDGET GENERAL

SECTION FONCTIONNEMENT :

Les événements à retenir sur le budget 2009 :

- La prise en comptes de la nouvelle Gendarmerie :
 - D'une part, dans les dépenses, le paiement de la location auprès de l'organisme financier (basé sur le taux Euribor 3 mois +0,75) : estimation 2009 140 000€ car si le premier versement est à un taux élevé, les trois autres trimestres seront à un taux bas.
 - D'autre part, dans les recettes, la facturation du loyer à la Gendarmerie : 156 200€
- La constatation de l'abandon de créances concernant FLS : 62 000€. L'incidence sur le budget 2009 est de 25 000€ (solde des créances impayées, malgré deux années de provisions).
- La diminution des dépenses de personnel, due au non-remplacement de deux agents.
- La situation du Chêne Doré : remboursement anticipé de l'emprunt au 1^{er} mars 2009 (moins de frais financiers en fonctionnement, mais constatation du capital remboursé en section d'investissements : 260 000€ environ).

- La cession de l'ancien collège à la CDC n'a pas été constatée dans les prévisions 2009 (baisse des dépenses mais aussi baisse des recettes), dans le projet de budget primitif mais devrait l'être dans le budget définitif.
- La révision de certains contrats de maintenance (légère augmentation).
- La constatation dans les recettes de la diminution du nombre d'habitants à La Loupe : incidence sur la dotation globale de fonctionnement.
- Les taux des taxes d'habitation et foncière ne seront pas augmentés : seules les bases d'imposition évoluent en fonction de la loi de Finances.

Rappel des taux :

| | Taux communaux 2008 | Moyenne nationale commune même strate 2007 |
|------|---------------------|--|
| TH | 11.68 | 13.08 |
| TFB | 22.06 | 18.62 |
| TFNB | 33.66 | 52.12 |

SECTION INVESTISSEMENT :

Le solde de la section d'investissements en 2008 est négatif (531 600€), mais aucun emprunt supplémentaire n'a été contracté, contrairement à ce qui avait été prévu au budget (700 000€).

Les travaux prévus en 2009 sont estimés à 672 300 €.

BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT

Des travaux sont à prévoir pour 2009 :

Budget eau

Construction d'une installation de suppression d'eau potable, renforcement de la canalisation rue des Grands Prés et renouvellement d'une partie du parc hydrant pour 410 000 €

Budget assainissement

Raccordement des eaux pluviales de la nouvelle gendarmerie, reprise de branchements rue du Chemin Vert et déviation du réseau d'eau usées à l'angle des rues Henri Dunant et Guynemer pour 150 000 €

Délibération n° 2

Admissions en non-valeur

Suite au jugement du tribunal, la trésorerie demande l'admission en non-valeur de titres de recette concernant des familles bénéficiant d'une procédure de rétablissement personnel.

Il s'agit :

- des titres de restaurant scolaire pour les années 1998, 2000 et 2001 pour 261.55€ et bibliothèque pour 27.32 € soit un total de 288.87 €.
- des titres de restaurant scolaire pour les mois de mai et juin 2007 d'un montant total de 71.70 €
- des titres de restaurant scolaire pour les mois de mars à juin 2007 pour un montant de 70.35 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces admissions en non-valeur pour un montant total de 430.92 €

Hostellerie « Le Chêne Doré » - Bail

En discussion depuis plusieurs mois, Monsieur Barthélémy rencontre de grandes difficultés 59 371.63 € - 10.000 € = 49 371.63 € qui correspondent à des montants de loyer qui ne seront jamais payés.

Il faut trouver une situation à l'amiable en lui versant 10.000 €. Mr Barthélémy s'est engagé à quitter les lieux et nous devons tout mettre en œuvre pour trouver un repreneur.

On espère récupérer le bâtiment à fin mars 2009 et nous souhaitons conserver un hôtel avec restaurant.

Dû crédit bail 260.000 € + Mr Barthélémy doit 50.000 €. Des travaux sont à faire.
Nous nous sommes fixés un délai de 18 à 24 mois pour installer un repreneur, si l'on ne trouve personne nous vendrons le bâtiment.

Délibération n° 3
Hostellerie « Le Chêne Doré » - Bail

Considérant les difficultés d'exploitation de Monsieur BARTHELEMY et l'impossibilité dans laquelle il se trouve de réaliser les travaux permettant le maintien de l'activité de l'hôtel dans les 5 ans à venir compte tenu des nouvelles normes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve la reprise du droit au bail de « l'Hostellerie le Chêne doré », au 15 mars 2009 pour un montant maximum de 59 371.63 euros T.T.C. représentant une indemnité de 10 000 € et une compensation financière correspondant aux impayés. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2009.**
- **autorise le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera établi par Maître BOUIX. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.**
- **autorise le Maire signer tous les actes et tous les contrats nécessaires à la réalisation de cette transaction.**

Délibération n° 4
Cession des bâtiments de l'ancien collège – Décision de principe.

La cession de l'ensemble des bâtiments de l'ancien collège à la CDC des portes du Perche est envisagée. Des discussions sont engagées pour déterminer les modalités de cette cession.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette cession et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette réalisation.

Les bâtiments hébergent actuellement : le SIAP – la CDC – la Petite enfance (qui doit partir en septembre 2009) – la Croix Rouge et les Restos du Cœur, ce qui représente en déficit de chauffage entre 15 et 25.000 €. Le chauffage va être changé.

Après avoir effectué des travaux, une entreprise de transport doit s'installer prochainement et avons également deux autres pistes.

Il va être effectué pour le SIAP environ 35.000 € de travaux.

Il faut essayer d'attirer des bureaux avec différentes options.

Nous souhaitons céder ensuite ces bâtiments à la CDC. Néanmoins nous restons dynamiques dans le projet pour accueillir des entreprises.

Le Comité des Fêtes qui occupe le préau est inquiet pour son avenir. Mr le Maire signale que rien ne sera fait sans avoir trouvé un autre local.

Délibération n° 5
Locaux 18 rue de la Gare – Bail précaire

La société LOGI PRESSE ayant son siège à Aulnay-sous-Bois souhaite louer des locaux sur la commune pour y installer un bureau.

La ville, propriétaire des bâtiments de l'ancien collège situé 18 rue de la gare, propose de louer à cette société une partie de ces bâtiments (environ 80 m²).

Dans l'attente du transfert de propriété de ces bâtiments à la Communauté de Communes des portes du Perche, il est nécessaire d'officialiser cette location avec la ville.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'acte de location qui sera établi par Maître BOUIX. Le bail est consenti à titre précaire pour une durée de 23 mois et pour un loyer mensuel de 280 euros H.T. Les frais de notaire sont à la charge du preneur.

Délibération n° 6
Entretien et modernisation de la voirie communale – 2009 à 2012.

Une consultation a été réalisée sous forme d'appel d'offres pour les travaux d'entretien et de modernisation de la voirie communale. L'enveloppe des travaux annuels est de :

- 35 880 € TTC en minimum
- 143 520 € TTC en maximum.

Les travaux sont réalisés en fonction des besoins, sur présentation d'un bon de commande établi par la mairie.

Six entreprises ont fait une proposition. Après examen de la commission d'appel d'offres, c'est la société SACER d'Alençon (61) qui a été retenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché avec la société SACER. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2009.

DIVERS

Mme Goussard Marie-France demande à qui on doit s'adresser lorsqu'il y a une panne de courant dans un secteur.

Mr le Maire signale que l'on doit prévenir l'Adjoint de permanence qui fera le nécessaire aussitôt auprès de CEGELEC qui a été retenue après un appel d'offre et avec qui nous avons renouvelé le contrat.

Fin de séance à 20 heures.

| | | | | |
|---------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| <i>M. GERARD</i> | <i>M. MALBET</i> | <i>Mme VARENNE</i> | <i>M. GEORGES</i> | <i>Mme BRANDELON</i> |
| <i>M. GLATIGNY</i> | <i>Mme BROUARD</i> | <i>Mme RENAULDON</i> | <i>M. LAMBERT</i> | <i>M. THOMAS</i> |
| <i>M. FOUCAULT</i> | <i>Mme POUSSIN</i> | <i>Mme WAGNER</i> | <i>Mme BARBE</i> | <i>M. JEROME</i> |
| <i>Mme GUITTET</i> | <i>Mme CHRISTMANN</i> | <i>Mme LEPARQ</i> | <i>M. BOUSTIERE</i> | <i>M. PENEAU</i> |
| <i>Mme GOUSSARD</i> | | | | |